Coronavirus (COVID-19) : des structures d’urgences podologiques au plus près de chez vous

En cette période de confinement, il est indispensable de ne pas interrompre vos traitements et l’autosurveillance de votre diabète. Vous êtes, d’ailleurs, nombreux, à vous/à nous interroger sur la continuité et la gestion de vos soins en situation d’urgence, notamment en cas de plaie du pied.

Dans ce cadre, l’Ordre National des Pédicures Podologues a mis en place et coordonne des Structures d’Urgences Podologiques (SUP) pour assurer une prise en charge précoce des patients en ALD, et notamment les personnes atteintes de diabète pour limiter les risques des complications parfois sources d’hospitalisations lourdes.

Que faire en pratique ?

Si vous pensez avoir besoin d’une prise en charge podologique, en urgence (plaie, lésion anormale …), contactez votre pédicure-podologue habituel ou directement votre médecin généraliste qui évaluera l’urgence de votre situation et vous orientera, si besoin, et sur prescription médicale vers la structure d’urgence de votre département.

La Fédération Française des Diabétiques reste mobilisée et à votre écoute.

Source : Communiqué de presse de l’ONPP

En cette période de confinement, il est important que vous preniez soin de vos pieds pour éviter toute complication ! Consultez le Mémo du Diabète LAB pour connaître tous les gestes de soins.